

COMMUNE DE SAINT ESTEPHE

PLAN LOCAL D'URBANISME

6 - ANNEXES  
6-2-1 Plan des SUP

Echelle : 1:5 000ème



REVISION DU P.L.U.

PROJET DE P.L.U. ARRÊTÉ par délibération du Conseil Municipal LE : 27 Octobre 2014	PROJET DE P.L.U. soumis à ENQUÊTE PUBLIQUE du 13/04/2015 au 18/05/2015	P.L.U. APPROUVÉ par délibération du Conseil Municipal LE : 29 Octobre 2015
Architectes D.P.L.G. Urbanistes D.E.S.S. Paysagistes D.P.L.G.	38 av. de Biscan 33 300 BORDEAUX Tel: 05 56 29 19 70 Fax: 05 56 43 22 81 E-mail: contact@agencomstephore.fr	

AC1 : Servitude de protection des abords des monuments historiques

EL3 : Servitude de Halage et de Marchepied

I4 : Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques

I6 : Servitude concernant les mines et carrières établies au profit des titulaires de titres miniers, de permis d'exploitation de carrières ou d'autorisation de recherche de mines et de carrières

PM1 : Servitudes relatives aux risques naturels, plans de prévention des risques naturels prévisibles

PT2 : Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles

T1 : Servitudes sur la police des chemins de fer et de visibilité sur les voies publiques

PM3 : Servitudes relatives aux risques industriels, plans de préventions des risques technologiques

Zone d'autorisation B1

Zone d'interdiction R2

Zone grise

